## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 1008** 

Question présentée par la députée :  $M^{me}$  Jocelyne Haller

Date de dépôt : 21 mars 2019

## **Question écrite urgente** Durée des procédures d'adoption

La révision de la loi sur l'adoption permet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire pour les couples de même sexe partenarié-e-s ou menant une vie de fait. Elle permet donc, selon les articles de loi, d'adopter l'enfant biologique ou adoptif de son ou sa partenaire si le deuxième parent biologique est inconnu, décédé ou d'accord de céder ses droits et ses devoirs et que l'adoption est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les enfants des familles arc-en-ciel doivent attendre un à deux ans au moins – un an de vie avec l'enfant au dépôt de la demande, à quoi s'ajoute la durée de la procédure évaluée à environ un an minimum – avant de pouvoir bénéficier de la sécurité juridique que leur apporte le fait d'avoir deux parents légaux. Cette procédure n'est pas spécifique aux couples de même sexe. Elle est la même pour les couples de sexe opposé qui déposent une demande d'adoption.

Cependant, il semblerait que dans certains cas, la procédure d'adoption peut durer jusqu'à deux ans et demi. Genève serait, au niveau national, un des cantons où les procédures de ce type sont les plus lentes. Une telle lenteur peut se révéler problématique. Au quotidien tout d'abord, étant donné que de nombreuses activités, tâches administratives, déplacements,... avec un enfant sont impossibles sans la présence de son ou d'un de ses représentant-e-s légaux. Plus rarement également, une procédure d'adoption non aboutie peut déboucher sur des situations dramatiques en cas de décès du/de la représentant-e légal-e de l'enfant.

QUE 1008 2/2

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à ces questions :

- Quelle est la durée moyenne d'une procédure d'adoption dans le canton de Genève ?
- Cette durée est-elle conforme à la durée moyenne des procédures dans les autres cantons ?
- Des mesures ont-elles déjà été mises en place afin de réduire la durée de ces procédures ? Si oui, lesquelles ? Avec quels effets ?
- D'autres mesures pourraient-elles être mises en œuvre afin de raccourcir la durée de ces procédures dans le canton de Genève ? Si oui, lesquelles ? Quand leur réalisation est-elle prévue ?